

# Agence publique, *mon œil!*

Malgré son nom, l'Agence européenne des énergies renouvelables (AEER) n'a rien d'officiel. Mais la confusion permet à ses démarcheurs d'avancer masqués. Ils n'en sont que plus redoutables.



REX/SUNSET

**Au téléphone, le commercial de l'AEER vous promet qu'il n'a « rien à vendre », que c'est « gratuit », mais il veut vous faire déboursier une petite fortune.**

« **A**llô, c'est l'Agence européenne des énergies renouvelables, nous sommes mandatés par le gouvernement pour informer les particuliers sur les énergies renouvelables et leur faire réaliser des économies d'énergie. Nous vous proposons une étude thermique gratuite. » À l'autre bout du fil, Sylvie est perplexe: « Vous dites bien que c'est gratuit, nous n'aurons rien à payer? » La réponse est rassurante: « Bien sûr que c'est gratuit, on n'a rien à vendre. » Comme Sylvie et son mari s'interrogent sur les moyens de réduire la facture de chauffage cet hiver, ça tombe à pic. Rendez-vous est pris.

## Une visite à 25 000 €

10 heures, ce samedi matin de septembre. Le conseiller thermicien présente bien. Intarissable, il parle d'énergies renouvelables, d'un système épatant qui fait même la poussière en brassant l'air. Comme il crée une bulle d'air confortable, il n'y a même pas à renforcer l'isolation de la maison. Le couple s'étonne. Enfin, cet air qui passe sous la porte, c'est quand même de la déperdition de chaleur? Non, ils ont mal compris, l'effet bulle évite d'avoir à faire des travaux d'isolation.

La machine à calculer commence à tourner. 140 € de

chauffage par mois aujourd'hui? « Vous tomberez à 30 €, pas plus. Si vous signez maintenant, comme il y a des aides de l'État, vous recevrez un chèque du gouvernement dans six mois, vous n'avez rien à payer avant. En plus, vos radiateurs actuels qui ne servent plus à rien, vous pouvez les revendre très cher à un ferrailleur. Et puis vous pouvez devenir "maison pilote", ça rapporte. En renseignant les personnes intéressées qui téléphonent, vous touchez 5 € par appel, en recevant quelqu'un, 10 € par visite. S'il y a une nouvelle installation grâce à vous, je vous verse un pourcentage. » Sylvie se méfie. Mais il est question d'association, de subvention, d'aide de l'État, tout s'embrouille. À 14 heures, le couple signe un bon de commande de 15 000 €. Crédit compris, le coût de la pompe à chaleur air/air, une climatisation réversible multisplit, s'élève à 25 000 €! Après un week-end de réflexion, la famille annule tout par lettre recommandée avec accusé de réception. Mais quelques semaines après cette mésaventure, Sylvie n'en revient toujours pas. « Dire qu'il ne devait rien nous vendre, qu'on ne voulait rien acheter et qu'on a quand même signé pour un total de 25 000 €. Ils sont très forts ces commerciaux. » Si l'AEER est loin d'être la seule entreprise de pompes à chaleur air/air à démarcher en promettant monts et merveilles, en revanche, elle est la seule à se présenter comme une agence publique. Méfiance, donc. En matière d'énergies renouvelables, les espaces Info énergie de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sont les seuls centres de conseil qui n'ont réellement rien à vendre. ■

Élisabeth Chesnais

## pompes à chaleur

### Crédit d'impôt, mode d'emploi

Le gouvernement a cédé au lobby de la climatisation. Alors qu'elles en étaient exclues auparavant, les pompes à chaleur (PAC) air/air ont droit à un crédit d'impôt de 50% tout comme les PAC géothermiques (QC n° 436) depuis

le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Mais attention, les conditions sont strictes. Le coefficient de performance doit être de 3 minimum (3 kWh produits pour 1 kWh consommé), toutes les pièces de vie doivent être équipées d'une unité intérieure et l'installation doit être

contrôlée par un organisme d'inspection accrédité. Celui-ci vérifie que la climatisation assure tout le chauffage de l'habitation et délivre une attestation, indispensable pour avoir droit au crédit d'impôt. Ce contrôle coûte entre 200 et 500 €.